

Guideline destiné au patient et à sa famille

Projet initié par Monsieur Clerincx Pascal
CCSID

En collaboration avec :



Covid-19 (Coronavirus) Consignes

1. Quels sont les symptômes du COVID-19 ?

La période d'incubation (période durant laquelle une personne est porteuse du virus, mais pas encore malade) est de 14 jours (médiane à 5j).

Les symptômes sont liés à une atteinte modérée à sévère des voies respiratoires s'accompagnant de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires. Les personnes âgées et les individus souffrants, entre autres, de pathologies chroniques préexistantes et/ou immunodéprimées sont davantage susceptibles de développer des formes sévères.

2. Quelles sont les règles préventives ?

Étant donné que vos patients et/ou bénéficiaires (personnes âgées, personnes qui souffrent de maladies chroniques préexistantes, etc.) constituent un groupe à risque pour les infections, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes, préconisées par le SPF Santé publique pour freiner la propagation du virus :

◆ ***En ce qui concerne l'hygiène à domicile :***



- ⇒ ***Le lavage des mains reste la recommandation première.***
- ⇒ *Utilisation de serviettes en papier.*
- ⇒ *Se désinfecter régulièrement les mains avec une solution hydro alcoolique.*
- ⇒ *En cas de toux ou d'éternuement, **toujours** utiliser des mouchoirs en papier ; un mouchoir ne s'utilise qu'**une seule fois** : il convient de le jeter directement après usage dans une **poubelle fermée.***
- ⇒ *S'assurer que des solutions hydro-alcooliques (ou savon bactéricides) soient à disposition des visiteurs pour leur permettre de se désinfecter les mains après les visites*
- ⇒ *Déconseiller les visites aux visiteurs qui présenteraient des symptômes ou seraient malades (quels que soient les symptômes ou la maladie).*
- ⇒ *Limiter dans la mesure du possible les déplacements en transports en commun et la fréquentation des lieux publics.*
- ⇒ *Aérer régulièrement les pièces.*

⇒ Nettoyer plus régulièrement les surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, sanitaires, robinets,...).

3. Que faire en cas de suspicion d'infection ?

Prenez contact avec votre médecin traitant.

Le médecin vous donnera les consignes adaptées à la situation.

Il est vivement déconseillé de se rendre chez un médecin généraliste sans contact téléphonique préalable. Il n'y a pas lieu non plus de se présenter directement aux urgences des hôpitaux sans avoir d'abord appelé son médecin traitant.



Le port de masques buccaux pour les personnes saines ou asymptomatiques n'a actuellement aucune valeur ajoutée !!!

Pour plus d'informations :

- Pour toute question du grand public, consultez le site www.info-coronavirus.be ou appelez le numéro suivant : 0800/14689.
- <https://www.sciensano.be/fr> ou appelez le +32 2 642 51 11.